

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-10-07 - 1.03
Point de l'ordre du jour		1.03
Objet		Pacte Climat 2.0 - Présentation et adoption des principes directeurs

Le conseil communal,

Vu les principes directeurs (« Leitbild ») de la Commune de Roeser joints à la présente ;

Ouï les explications du collège des bourgmestre et échevins ainsi que celles de la conseillère du Pacte Climat 2.0, Madame Carine Kolber, concernant l'engagement dans le cadre du « Pacte Climat », et plus précisément la présentation du « Leitbild 2024 » pour la Commune de Roeser ;

Considérant que les communes sont des partenaires essentiels de l'Etat dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, la transition énergétique et la protection des ressources naturelles ;

Considérant que les principes directeurs établissent des orientations stratégiques en matière de politique énergétique et climatique, en cohérence avec les objectifs nationaux de promotion des énergies renouvelables, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de protection du climat ;

Considérant que ces principes sont révisés tous les 3 ans, et incluent des engagements concrets concernant la mobilité durable, la gestion des ressources naturelles, l'eau, la qualité de l'air et l'économie circulaire ;

Revu sa délibération du 27 septembre 2021 approuvant la convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, le groupement d'intérêt économique *My Energy* et l'Administration communale de Roeser, concernant la lutte contre le changement climatique ;

Vu la mesure 1.1.1 du catalogue EEA dans le cadre du Pacte Climat 2.0 portant sur l'ancrage politique des objectifs en matière d'énergie, de climat et de ressources ;

Vu la loi du 25 juin 2021 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver les principes directeurs (« Leitbild ») de la Commune de Roeser qui sont formulés comme suit :

Introduction

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque et a déjà des effets tangibles sur notre planète. Les activités humaines, telles que la combustion de combustibles fossiles, la déforestation et les processus industriels, libèrent de grandes quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui entraîne une hausse de la température moyenne mondiale. Cette hausse



des températures entraîne une modification des modèles météorologiques, une élévation du niveau des mers, des phénomènes météorologiques plus extrêmes et d'autres conséquences négatives pour les écosystèmes et les systèmes économiques du monde entier. Il est donc essentiel que nous nous penchions ensemble sur les défis posés par le changement climatique et que nous prenions des mesures pour en atténuer les effets et nous adapter à l'évolution des conditions.

La commune de Roeser s'est déjà engagée à aller de l'avant en matière de protection du climat dans le cadre du premier pacte climat (2013-2020). Cet engagement se poursuit avec le pacte climat 2.0 (2021-2030). D'ici 2030, la commune s'efforce de mettre en œuvre les 64 mesures du catalogue du pacte climat 2.0 afin d'obtenir la certification « Gold ». Elle s'engage activement à ralentir le réchauffement climatique et à s'adapter aux effets tangibles du changement climatique.

Directives

Après l'adoption du Plan National de Développement Durable (PNDD) et de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, il devient de plus en plus évident que le succès de la nécessaire transition énergétique au Luxembourg dépendra de mesures globales au niveau national et communal. Face à ces défis, le gouvernement luxembourgeois a décidé dans le cadre de l'accord de coalition 2018-2023 "... de tout mettre en œuvre pour respecter cet accord [de Paris] et de tenir compte des conclusions du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) "Celsius". L'UE s'est fixé comme objectif de ne plus émettre de carbone net d'ici 2050. Le Luxembourg a concrétisé cet objectif avec son Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) 2021-2030. Ainsi, la politique énergétique et climatique luxembourgeoise jusqu'en 2030 sera guidée par cette politique énergétique et climatique.

La charte suivante doit notamment définir les objectifs clés suivants :

- Au niveau national, le Luxembourg vise une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2005.
- La part des énergies renouvelables au Luxembourg doit passer de 11 % en 2020 à 25 % en 2030.
- La demande d'énergie finale doit être réduite de 40% à 44% par rapport au scénario de référence des primes de l'UE (2007).

Pour atteindre les objectifs globaux définis, l'État prend notamment les mesures suivantes :

- Les ménages privés : Réduction des émissions de CO2 grâce à la norme A+ pour les bâtiments résidentiels, à une stratégie de rénovation efficace et à des programmes de remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables ou le raccordement à des réseaux de chaleur.
- Industrie, commerce, services : Réduction des émissions de CO2 grâce à la nouvelle norme "Nearly Zero Energy" pour les bâtiments non résidentiels, à une stratégie de rénovation efficace et à des programmes de remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables ou le raccordement à des réseaux de chaleur.
- Industrie et secteur de l'énergie : réduction des émissions de CO2 dans l'industrie grâce à des mesures supplémentaires d'efficacité énergétique (EEO, "Derisking", "accord volontaire", etc.) ainsi qu'au développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse) et à la réduction de la part du gaz dans les centrales thermiques.
- Transports : réduction des émissions de CO2 par la mise en œuvre de "Modu 2.0" (mesures d'évitement du trafic ainsi que développement massif et gratuité des transports publics), de l'électromobilité pour les voitures, les camionnettes et les bus, par la réforme de la taxe sur les véhicules et par la réduction de la vente de diesel aux camions de transit.
- Agriculture : réduction des émissions de CO2 grâce à une stratégie de réduction des émissions de méthane, réduction de la fertilisation azotée sur les terres arables et les pâturages et atteinte de 20% d'agriculture biologique d'ici 2025.

- Processus industriels : Réduire les émissions de CO2 en améliorant l'efficacité énergétique et en remplaçant de manière ciblée les gaz à effet de serre présents dans ces industries, comme les hydrocarbures halogénés.
- Déchets : réduction des émissions de CO2 grâce à la stratégie "zéro déchet" du Luxembourg et à une nouvelle stratégie pour les boues d'épuration.

Communication et participation

En tant que commune, nous sommes conscients que nous ne pouvons réaliser cette transition qu'en collaboration avec les citoyens, les associations et les entreprises artisanales. Étant donné qu'environ 98% des émissions de CO2 sur le territoire d'une commune proviennent d'autres sources que l'administration communale elle-même, il est non seulement judicieux, mais indispensable d'impliquer tous les acteurs locaux dans le travail local de protection du climat !

C'est pourquoi nous misons fortement sur la participation citoyenne, notamment par le biais de l'équipe du Pacte Climat, de l'équipe du Pacte Nature et des "Assises du Pacte Climat" annuelles, dont l'objectif est de réunir une fois par an les citoyens, les associations, les écoles et les entreprises lors d'une journée d'échange afin de discuter des projets déjà réalisés et de réfléchir ensemble aux mesures supplémentaires ou aux prochaines mesures à développer. Nous souhaitons motiver les citoyens à agir pour la protection du climat par le biais d'initiatives diverses et variées et à participer à la fois au niveau local et régional. Les entreprises situées sur le territoire de la commune doivent être impliquées et sensibilisées aux énergies renouvelables, à la mobilité durable et à la préservation des ressources.

KPI	Objectif (2030)
Part des énergies renouvelables chaleur des bâtiments communaux	80%
Efficacité énergétique des bâtiments	Amélioration de 35%
Consommation d'électricité des bâtiments municipaux	Réduction de 5%
Electrification du parc de véhicules de la commune	50%
Utilisation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal	30.4% du potentiel de surface
Réalisation du catalogue de mesures du pacte climatique 2.0	+5%/an de 75% en 2030
Consommation d'eau par habitant et par jour	110L
Service de conseil en énergie, mobilité, écologie, climat, ressource,	10 consultations pour 1000/an

Objectifs qualitatifs

Energie renouvelable et efficacité énergétique - Ensemble pour une commune durable

Pourquoi est-ce important ?

Les énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire produisent moins d'émissions de CO2 que les combustibles fossiles comme le charbon et le pétrole. L'amélioration de l'efficacité énergétique permet de minimiser les pertes d'énergie, ce qui signifie qu'il faut moins d'énergie pour répondre aux mêmes besoins. Cela permet de réduire la consommation totale d'énergie et donc les émissions de gaz à effet de serre qui y sont liées, ce qui peut à son tour ralentir le changement climatique.

Si aucune mesure n'est prise, plusieurs conséquences négatives pourraient se produire, notamment une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, une dépendance accrue vis-à-vis

Commune de Roeser	Extrait du registre aux délibérations du conseil communal
	Séance publique du 7 octobre 2024
Référence	CC.2024-10-07 - 1.03
Point	1.03
Objet	Pacte Climat 2.0 - Présentation et adoption des principes directeurs

des combustibles fossiles, une hausse des coûts énergétiques et une aggravation des effets du changement climatique. Ces effets comprennent, par exemple, des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, une hausse des températures et la perte d'écosystèmes.

Objectifs de la municipalité

La commune s'est fixé pour objectif d'installer une centrale photovoltaïque sur chaque bâtiment communal nouveau ou existant. Une éolienne d'une puissance de 4,2 MW est déjà installée sur le territoire de la commune. La commune soutient l'installation d'autres éoliennes.

Chaque nouveau bâtiment communal doit être chauffé à 100% par des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de copeaux de bois issus de nos propres forêts ou d'une technologie durable de pompe à chaleur. Afin de réduire au maximum la consommation de chaleur des bâtiments communaux, ceux-ci doivent être conçus et réalisés avec des matériaux d'isolation thermique durables. Les bâtiments existants doivent être analysés et optimisés en termes d'efficacité énergétique.

Comment les habitants peuvent-ils aider ?

- Passer aux énergies renouvelables, par exemple en installant des panneaux solaires sur leurs toits et en privilégiant l'installation de pompes à chaleur.
- Économies d'énergie dans les ménages : utilisation d'ampoules LED, achat d'appareils électroménagers à faible consommation d'énergie, amélioration de l'isolation des bâtiments, rénovation des bâtiments.
- Privilégier une mobilité douce, utiliser des moyens de transport respectueux de l'environnement (transports publics, vélos, véhicules électriques). Passer du moteur à combustion interne vers une voiture électrique, installer des bornes de recharge électriques.

Objectifs du Luxembourg

D'ici 2030, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie doit être portée à 37% et la demande d'énergie finale doit être réduite de 44% par rapport au scénario de référence de 2005.

KPI	Etat actuel	Objectif (2030)
Part des énergies renouvelables chaleur des bâtiments communaux	79% (2023)	80%
Efficacité énergétique des bâtiments	136kWh/m ² (2023)	Amélioration de 35%
Consommation d'électricité des bâtiments municipaux	57kW/h (2023)	Réduction de 5%
Electrification du parc de véhicules de la commune	7% (2023)	50%
Utilisation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal	2% (mars 2023)	30.4% du potentiel de surface

Adaptation au climat - Préparons notre futur, aujourd'hui !

Pourquoi est-ce important ?

L'importance de l'adaptation au climat réside dans la préparation des communautés et de leurs habitants aux effets déjà perceptibles et à venir du changement climatique, tels que des événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses, tels que des vagues de chaleur, des tempêtes et des inondations. Ceux-ci pourraient entraîner la destruction d'infrastructures et de zones résidentielles, causer des problèmes de santé liés à la chaleur et à la pollution de l'air, entraîner la perte de rendements agricoles et affecter l'approvisionnement en eau.

En mettant en œuvre des mesures d'adaptation au climat, les municipalités peuvent renforcer leur résilience face à ces événements et réduire les risques qui en découlent pour la population, les infrastructures et les écosystèmes. Cela contribue à atténuer les effets négatifs du changement



climatique et à améliorer la capacité d'adaptation des communautés à l'évolution des conditions environnementales.

Comment les habitants peuvent-ils aider ?

- Adapter les infrastructures : adapter les maisons et les zones résidentielles pour mieux se préparer aux événements climatiques extrêmes, par exemple en installant des dispositifs de protection contre les inondations, en végétalisant les toits pour réduire les îlots de chaleur ou en renforçant les bâtiments contre les dégâts causés par les tempêtes et la grêle.
- Gestion de l'eau : les citoyens peuvent contribuer au stockage de l'eau en récupérant et en réutilisant l'eau de pluie afin de réduire la consommation d'eau et de lutter contre les inondations.

Objectifs du Luxembourg

L'objectif du Luxembourg en matière d'adaptation au climat est de se préparer aux effets du changement climatique et de développer des stratégies pour se protéger contre les risques tels que les phénomènes météorologiques extrêmes.

Objectifs de la municipalité

La commune prendra des mesures pour contrer les conséquences des fortes pluies et des périodes de sécheresse de plus en plus longues.

- Afin de lutter contre les inondations, une analyse des fortes pluies sera réalisée et des contre-mesures adaptées à la situation seront mises en place dans les zones à risque.
- Pour lutter contre les périodes de sécheresse, la commune mise sur la création de possibilités d'ombrage naturel. En outre, une utilisation responsable de l'eau potable est encouragée, tandis que les eaux de pluie et les eaux grises doivent être utilisées efficacement. (Plus d'informations à ce sujet dans la section "Gestion de l'eau")
- Afin de mettre en œuvre ces mesures de la meilleure façon possible, l'élaboration d'une étude d'adaptation au climat en collaboration avec un bureau d'études externe est cruciale. Les recommandations de cette étude seront mises en œuvre afin de garantir une adaptation efficace au changement climatique.

Mobilité - Bougeons autrement, pour la planète

Pourquoi est-ce important ?

Le transport est à l'origine d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre. En outre, le volume élevé du trafic entraîne d'autres problèmes tels que la pollution atmosphérique, le bruit et les embouteillages, qui peuvent nuire à la qualité de vie des personnes.

La promotion de solutions de mobilité durable telles que les transports publics, les pistes cyclables et les véhicules électriques permet de réduire les émissions de CO₂. Le passage à des options de transport respectueuses du climat contribue à la décarbonisation du secteur des transports et à l'amélioration de la qualité de l'air, ce qui contribue à la lutte contre le changement climatique.

Comment les habitants peuvent-ils aider ?

- Utilisation des transports publics
- Promouvoir le vélo et la marche
- Utiliser des véhicules électriques
- Participer au covoiturage
- Conduire de manière écologique : adopter une conduite écoresponsable

Objectifs du Luxembourg

Décarboniser le secteur des transports et réduire les émissions de gaz à effet de serre en utilisant des véhicules à faible impact environnemental. L'objectif à long terme est de mettre en place une mobilité durable et respectueuse du climat notamment par le biais de véhicules électriques, mais surtout par l'usage des transports en commun et de la mobilité douce.



Objectifs de la municipalité

La commune poursuit une mobilité interne plus durable en électrifiant ses véhicules communaux et en misant systématiquement sur des moyens de transport respectueux de l'environnement. L'objectif est de réduire les émissions de CO2 et de faire passer la part du parc de véhicules électrifiés de 7% actuellement (2023) à 50% d'ici 2030. Outre l'ambition d'augmenter la part de voitures électriques, la municipalité tient également à promouvoir les chemins courts au sein des nouveaux quartiers afin d'optimiser les déplacements motorisés et piétons. Pour se faire, la commune souhaite rendre l'espace public plus attractif et favoriser l'utilisation des transports publics à travers de meilleurs aménagements.

Biodiversité et imperméabilisation des sols - Pour un environnement riche et vivant

Pourquoi est-ce important ?

La biodiversité est essentielle à l'équilibre et à la stabilité des écosystèmes. Plusieurs facteurs conduisent à une réduction de la biodiversité, tels que la perte d'habitats naturels, la fragmentation des écosystèmes, la détérioration de la qualité des sols, l'augmentation des inondations et la perturbation de l'approvisionnement en eau, ce qui entraîne des conséquences importantes. Cela peut entraîner un déséquilibre des écosystèmes, ce qui nuit à la santé de la planète et à la qualité de vie des personnes.

Une biodiversité intacte contribue à atténuer les effets du changement climatique en rendant les écosystèmes plus résistants aux perturbations et en améliorant la capacité d'adaptation des plantes et des animaux. En revanche, l'imperméabilisation des surfaces, par exemple par la construction de routes ou de bâtiments, entraîne une perte d'habitats naturels et peut nuire à la biodiversité.

Objectifs de la municipalité

La commune fait partie du Pacte nature et s'engage de manière avérée pour la protection des espèces menacées et la préservation de la biodiversité. Des zones de refuge pour les insectes et différentes espèces d'oiseaux ont déjà été créées et leur développement doit se poursuivre. A l'avenir, la commune prévoit également :

- De rendre les surfaces perméables,
- De lutter contre la prolifération des jardins de rocailles
- D'adapter la forêt de manière plus résiliente au changement climatique afin de préserver un habitat diversifié pour notre faune et flore.
- De lutter contre la pollution lumineuse
- De créer et restaurer les milieux humides

Objectifs du Luxembourg

Protéger la biodiversité et minimiser la perte d'habitats naturels. Concrètement, le Luxembourg s'efforce de préserver et de promouvoir la biodiversité en prenant des mesures pour protéger, améliorer et restaurer les habitats. La vision à long terme est de maintenir un environnement durable dans lequel la biodiversité est florissante et les écosystèmes restent résilients face aux effets du changement climatique.

Comment les habitants peuvent-ils aider ?

- Réduction des surfaces imperméables : Utilisation de matériaux perméables, par exemple des surfaces drainantes.
- Création de jardins proches de la nature : Plantation d'arbres, d'arbustes et autres végétaux résilients par rapport au changement climatique, création de points d'eau et de mangeoires pour oiseaux.
- Végétalisation des toitures.
- Absence de produits chimiques : Renoncer aux pesticides
- Création des habitats naturels : Nichoirs, hôtels à insectes et autres structures



Gestion de l'eau - Protégeons notre bien précieux

Pourquoi est-ce important ?

La gestion de l'eau est importante, car le climat a un impact direct sur le régime des eaux. Les changements dans les régimes de précipitations et les températures peuvent entraîner des événements météorologiques extrêmes, tels que des inondations ou des sécheresses, qui affectent les ressources en eau et la qualité de l'eau. Une gestion efficace de l'eau est essentielle pour relever ces défis, en optimisant l'approvisionnement et la distribution de l'eau, en mettant en œuvre des mesures de prévention des inondations, en rendant l'utilisation de l'eau plus efficace et en protégeant la qualité de l'eau. La commune dispose d'ailleurs d'un contrat de rivière afin de renaturer l'Alzette et assurer son bon état écologique.

Objectifs du Luxembourg

- Assurer une gestion durable des ressources en eau et renforcer la protection contre les effets du changement climatique.
- Assurer l'approvisionnement en eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- Tenir compte des influences (régionales) possibles du changement climatique et des risques naturels ainsi que des conflits liés à l'utilisation de l'eau.
- Mettre en œuvre un traitement des eaux usées économe en énergie

Objectifs de la municipalité

La commune s'efforce de lutter contre l'eutrophisation, l'acidification et la pollution des eaux sur son territoire. Pour ce faire, les plans de gestion nationaux doivent être mis en œuvre en collaboration avec l'administration des eaux AGE, l'administration de la nature et des forêts ANF et le partenariat fluvial. L'objectif est d'atteindre les valeurs limites écologiques nationales de l'Alzette tout au long de l'année. Pour ce faire, une collaboration transfrontalière avec les communes françaises du SIVOM est indispensable. En outre, la commune souhaite réduire la consommation d'eau par habitant et par jour de 120 litres actuellement à 110 litres d'ici 2030.

Comment les habitants peuvent-ils aider ?

- Stockage de l'eau : l'eau de pluie peut être récupérée et réutilisée afin de réduire la consommation d'eau potable.
- Détecter et réparer les fuites
- Installer des robinets et des appareils permettant d'économiser l'eau
- Réduction de l'arrosage dans le jardin
- Eviter de polluer les eaux de surface et les eaux souterraines en éliminant les déchets et les produits chimiques dans le respect de l'environnement

Meilleure qualité de l'air - Respirons mieux, vivons mieux

Pourquoi est-ce important ?

La qualité de l'air est importante, car la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre sont étroitement liées. Une mauvaise qualité de l'air entraîne des problèmes de santé, tandis que la réduction des émissions de polluants contribue à ralentir le changement climatique et à améliorer la qualité de vie.

Objectifs du Luxembourg

Réduire les émissions polluantes et la pollution de l'air afin de protéger la santé publique et de minimiser l'impact sur l'environnement.

Objectifs de la municipalité

Pour préserver ou améliorer la qualité de l'air, la commune mise sur l'utilisation d'énergies renouvelables et la promotion de la mobilité durable à travers des installations accessibles au public (piste cyclable, garage à vélo, bornes de recharge pour voiture). Elle a également pour objectif de favoriser les couloirs d'air frais et d'éviter les zones de surchauffe, la plantation de la végétation va ainsi dans ce sens. Les mesures du plan national pour la qualité de l'air sont activement soutenues.



Comment les habitants peuvent-ils aider ?

Les citoyens peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'air en optant pour des modes de transport respectueux de l'environnement, comme le vélo ou les transports en commun. En outre, ils peuvent économiser de l'énergie et utiliser moins de combustibles fossiles en utilisant des appareils à faible consommation d'énergie et en réduisant leur consommation d'énergie ou alors en privilégiant le retrait des chaudières à mazout et de gaz.

Gestion des déchets et des ressources - Zéro déchet, recyclons et réutilisons

Pourquoi est-ce important ?

La gestion des déchets et des ressources a un impact direct sur l'impact environnemental et la consommation des ressources. Une gestion inefficace des déchets et des ressources peut entraîner une augmentation des rejets de gaz à effet de serre, notamment en raison de la production de méthane dans les décharges ou de l'incinération des déchets. En outre, l'utilisation incontrôlée et le gaspillage des ressources entraînent une pression supplémentaire sur l'environnement et contribuent au changement climatique. En revanche, une gestion efficace des déchets et des ressources peut contribuer à réduire la consommation de ressources naturelles, à minimiser les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir une utilisation plus durable des matériaux.

Objectifs de la municipalité

Afin de minimiser la consommation de ressources de la commune, les principes de l'économie circulaire sont appliqués. Les flux de matériaux sont gérés en circuit fermé et leurs cycles de vie sont analysés, l'objectif global étant de passer d'une gestion linéaire à une gestion circulaire des déchets.

Un concept de ressources est développé et mis en œuvre, qui ne concerne pas uniquement la gestion des déchets, mais qui prend également en compte les aspects circulaires de la construction, comme la réutilisation ou la réaffectation des bâtiments communaux.

La commune fait partie du syndicat intercommunal STEP, dont l'objectif est de rendre l'élimination des déchets et des eaux usées aussi respectueuse que possible du climat. L'élimination des eaux usées doit à l'avenir être neutre en termes de CO₂, la commune soutenant activement le syndicat.

Afin de réduire encore la consommation de ressources, la commune mise davantage sur la numérisation durable. L'objectif est d'exploiter les possibilités offertes par la numérisation et de faire progresser la commune en matière de durabilité et de consommation d'énergie grâce à des solutions numériques, y compris les processus internes ainsi que le suivi numérique des compteurs d'énergie et d'eau des bâtiments communaux.

Objectifs du Luxembourg

Promouvoir une économie circulaire durable et réduire les déchets tout en utilisant les ressources de manière plus efficace. Concrètement, le Luxembourg vise à mettre en œuvre une stratégie "zéro déchet" qui minimise les déchets et réutilise, recycle ou valorise énergétiquement le plus de ressources possible.

Comment les habitants peuvent-ils aider ?

- Trier et recycler correctement les déchets.
- Utilisation d'appareils à faible consommation d'énergie
- S'engager pour la réutilisation et la réparation des objets
- Eviter ou limiter le recours aux emballages non écologiques
- Privilégier les emballages biodégradables

Planifications nécessaires

Les objectifs sont concrétisés par les concepts suivants, qui restent à être créés :

- Concept de numérisation
- Concept de communication et de sensibilisation



- Planification de l'énergie et de la chaleur
- Liste de contrôle PAP et principes urbains
- Lignes directrices en matière d'approvisionnement
- Concept de formation continue
- Concept d'adaptation au climat
- Vérification du pacte climat
- Normes de construction
- Planification de la mobilité
- Concept de ressource

Conclusion

Dans le contexte du changement climatique, il est indispensable que chacun modifie son comportement, car seul un effort collectif permettra d'obtenir de réels changements. Chaque contribution individuelle, qu'il s'agisse de réduire la consommation d'énergie, d'utiliser des énergies renouvelables, de promouvoir la mobilité durable ou de soutenir des initiatives respectueuses de l'environnement, contribue à atténuer le changement climatique et à assurer l'avenir de notre planète. Il est donc important que chacun réfléchisse à son comportement et choisisse délibérément des options plus respectueuses de l'environnement afin d'apporter ensemble un changement positif.

Dans le cadre du pacte climat et du European Energy Award, la commune de Roeser agit en tant qu'organe de décision, responsable de la sensibilisation et de l'information et en tant que médiateur entre les différents acteurs. Dans le cadre de la protection du climat, la commune agit en tant que modèle, elle crée les conditions cadres nécessaires et offre son aide pour soutenir au mieux tous les acteurs dans la réalisation des objectifs climatiques.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 14 octobre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,